



HAL
open science

Des formations qualifiantes pour l'emploi : quel avenir pour les licences professionnelles et le BUT ?

Aziz Mouline

► To cite this version:

Aziz Mouline. Des formations qualifiantes pour l'emploi : quel avenir pour les licences professionnelles et le BUT ?. CNRIUT 2023 Saint Pierre - La Réunion, IUT de Saint Pierre, Jun 2023, Saint Pierre (La Réunion), La Réunion. hal-04326808

HAL Id: hal-04326808

<https://hal.science/hal-04326808>

Submitted on 6 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des formations qualifiantes pour l'emploi : quel avenir pour les licences professionnelles et le BUT ?

Aziz Mouline
Professeur des Universités
aziz.mouline@univ-rennes1.fr

IUT de Rennes, Université de Rennes 1
Centre de Recherche en Economie et Management (CREM), UMR CNRS 6211

Thèmes – *Économie - Gestion*

Résumé – *Créées en 1999 pour renforcer la professionnalisation et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants dans les universités, les licences professionnelles ont essentiellement été portées par les IUT. Ces licences, aux succès indéniables, sont actuellement à un tournant avec la transformation des DUT en BUT avec deux menaces lourdes de conséquences : plusieurs licences professionnelles ne trouvent pas de parcours du BUT auquel elles peuvent être rattachées ; la mise en place d'une troisième année dans les IUT à moyens constants.*

Mots-Clés – *Licences professionnelles ; IUT ; Professionnalisation ; Croissance endogène ; Financement des universités*

1. En guise d'introduction : les licences professionnelles, un atout majeur des universités pour l'amélioration de l'insertion professionnelle

Les licences professionnelles ont été créées en France en 1999¹ dans un but très précis : professionnaliser les formations dans les universités et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants. Formations sélectives octroyant à son titulaire un grade de licence, elles permettent notamment aux étudiants de DUT et de BTS, ainsi qu'aux salariés et demandeurs d'emplois, d'accéder à une formation courte (un an) dont l'équation bien connue est la clé de leur réussite : savoir universitaire + partenariat avec les branches professionnelles et les entreprises = formation qualifiante pour l'emploi.

En d'autres termes, pour ces licences professionnelles, les savoirs académiques ne sont pas séparés de leurs utilités professionnelles. Elles ne préparent pas seulement à un premier emploi mais à l'ensemble de la vie active tout comme la professionnalisation des universités fondée sur la transversalité, la transférabilité des acquis et les capacités d'adaptation combinant formation théorique et apprentissage en situation de travail [1].

Il faut préciser que la création de ce nouveau diplôme répond aussi à une très forte augmentation des poursuites d'études des étudiants détenteurs d'un DUT (Diplôme universitaire de technologie) [2] et à une demande incessante des IUT d'une troisième année pour la préparation du DUT [3].

La réussite de ces licences professionnelles réside aussi dans un partenariat harmonieux entre les universités et le monde socio-économique avec des compétences bien identifiées et répondant aux besoins des employeurs [4] (taux d'insertion professionnelle supérieur à 93% au niveau national).

Ces licences professionnelles ont donc rencontré un réel succès avec des effectifs qui n'ont cessé de croître entre 2001-2002 (9 038) et 2021-2022 (52 014).

2. Le rôle déterminant des IUT dans la création des licences professionnelles

Au niveau national, plus de 50% des étudiants en licence professionnelle sont inscrits dans les IUT.

A l'université de Rennes 1 par exemple, pendant

¹ Il s'agit du dernier diplôme national créé dans le système français de l'enseignement supérieur ; le master professionnel apparu ensuite en 2005 relève d'une transformation des DESS au moment du passage en LMD (Licence-master-doctorat).

l'année universitaire 2022-2023, près de 1100 étudiants sont inscrits dans les 37 licences professionnelles. Elles sont essentiellement portées par les 4 IUT de cette université (86,4% des étudiants inscrits en licence professionnelle). Dans leur très grande majorité, elles se réalisent en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les enquêtes à 30 mois montrent un taux d'insertion professionnelle de 96% pour les diplômés de 2019.

Les transformations en alternance de ces licences professionnelles ont été réalisées pour deux raisons :

- répondre à une forte demande des entreprises partenaires qui souhaitent recruter des jeunes en alternance (former de manière progressive aux spécificités de l'entreprise et sécuriser les recrutements sur le long terme) et répondre à un enjeu sociétal (favoriser l'insertion rapide des jeunes sur le marché de l'emploi). Cela suppose une proximité dans l'efficacité de l'appariement entre offres et demandes sur les marchés locaux du travail ainsi que des dispositifs de coordination particuliers [5]
- répondre à une forte demande d'un grand nombre d'étudiants pour une formation en alternance leur permettant d'appliquer directement ce qu'ils apprennent en formation. Un des enjeux de la loi du 6 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est de permettre aux jeunes de s'orienter vers l'apprentissage leur donnant la possibilité d'intégrer le marché de l'emploi rapidement à l'issue de leur cursus.

Certaines de ces licences professionnelles se déclinent déjà en blocs de compétences. Dans le domaine de la formation professionnelle, on ne peut plus raisonner seulement en termes de diplôme mais bien en blocs de compétences, ce qui suppose une adaptation de la formation aux besoins des salariés et des demandeurs d'emplois. La temporalité n'est plus la durée (un diplôme en fin d'année) mais l'immédiateté (des compétences ciblées en un temps court). La demande s'oriente de plus en plus vers des formations courtes, plus souples et plus adaptées à la situation de chacun. L'inscription des formations en blocs de compétences dans les référentiels gérés par France compétences est un préalable indispensable pour qu'elles soient éligibles à un financement du Compte Personnel de Formation (CPF).

Cette déclinaison en blocs de compétences permet au bénéficiaire de l'action de formation (étudiants, apprentis, salariés en reprise d'étude) :

- d'identifier plus facilement les compétences visées par le parcours dans lequel il est inscrit
- de l'aider à valoriser les compétences qu'il a acquises

C'est donc également une opportunité pour les salariés et demandeurs d'emplois d'accéder à **des formations universitaires sur des formats plus courts** leur permettant de concilier formation et activité professionnelle. Ils auront aussi la possibilité d'acquérir une certification universitaire inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et de capitaliser les blocs dans l'objectif d'une reprise d'études ou d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

3. En guise de conclusion : quel avenir pour les licences professionnelles et la mise en place du BUT ?

Les licences professionnelles ont ainsi fait leur preuve en s'imposant dans le paysage de l'enseignement supérieur par leurs atouts incontestables : professionnalisation des formations et amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants.

Elles sont à un tournant avec la réforme de la transformation des DUT en BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), un diplôme préparé en trois ans en IUT. Logiquement, les licences professionnelles devraient se fondre dans cette réforme et faire partie du BUT. Ce n'est pas toujours possible car plusieurs licences professionnelles actuelles ne trouvent pas un parcours du BUT auquel elles pourraient être rattachées. Pourtant, elles répondent à un véritable besoin des entreprises tout en étant définitivement ancrées dans le tissu économique local avec un excellent taux d'insertion professionnelle.

De manière générale, se pose une question de fonds qui reste sans réponse à ce jour. Imposer la transformation du DUT en BUT à moyens constants se heurtera inévitablement, et se heurte déjà, à des limites humaines et organisationnelles. On revient alors à un problème maintes fois soulevé et toujours sans solutions concrètes, celui du financement de l'enseignement supérieur : régulation par les pouvoirs publics ou recours aux mécanismes de marché ; financement centralisé ou financement décentralisé [6].

Nous tenons à souligner avec force que l'étudiant, futur diplômé, ne peut pas être abordé seulement sous le prisme de son coût. Il est aussi et surtout une source de richesse et de création de valeur ajoutée. Dans le cadre de la théorie de la croissance endogène [7] et du renouvellement des théories de la croissance [8], le rôle et la contribution des universités à l'accroissement de la richesse d'une nation, de l'emploi et de l'innovation [9] doivent être pris en compte par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Une récente étude² a montré que les dix universités d'Udice (Association composée de 10 grandes universités de recherche en France, créée en octobre 2020, 487 000 étudiants, 116 000 membres du personnel) ont contribué à hauteur de 41 milliards d'euros et 364 000 emplois à l'économie française en 2019. L'étude précise également que l'obtention d'un diplôme universitaire durant toute la durée d'une carrière contribue à hauteur de 11,7 milliards d'€ à la croissance économique en France pour la cohorte des diplômés 2019 des seules universités d'Udice.

Il est grand temps de revoir le modèle d'allocation des moyens et de préserver et pérenniser un système que tout le monde nous envie : celui des IUT, force d'évolution, de proximité avec le monde socio-économique, de réussite et d'insertion professionnelle de qualité de nos étudiants.

Références

[1] Agulhon Catherine, Convert Bernard, Gugenheim Francis, Jakubowski Sébastien (2012), Pour une université « utile » ?, Paris, L'Harmattan 2012, p. 91.

[2] Blanchard Marianne, Philippe Lemistre, « Un nouvel âge de la sélection scolaire ? Formes et logiques de sélection dans un système éducatif massifié », *Formation Emploi*, 2022/2, n°158, pages 7-22.

[3] Maillard Dominique, Veneau Patrick, « Les licences professionnelles : formes et sens pluriels de la « professionnalisation » à l'université », *Société contemporaines*, 2006/2, n° 62, pages 49-68.

[4] Bournel-Bosson Maryse, Henry Muriel, « L'alternance mise en œuvre par les enseignants universitaires : le paradoxe de la coupure et du lien dans les licences professionnelles », *Revue française de pédagogie*, n° 196, 2016, pages 117-128.

[5] Moysan-Louazel Anne, « Les marchés du travail et de la formation : entre singularités et proximités », *Formation Emploi*, 2011/4, n° 116, pages 19-34.

[6] Mouline Aziz, « Après dix ans d'autonomie, quel nouveau modèle économique pour les universités françaises ? », *Management international*, Vol. 24, n°1, pages 154-164.

[7] Romer Paul, « Increasing Returns and Long-Run Growths », *The Journal of Political Economy*, Vol. 94, n°5, oct., 1986, pages 1002-1037.

[8] Lucas E. Robert, « On The Mechanics of Economic Development », *Journal of Monetary Economic*, 22, 1988, pages 3-42.

[9] Railean Valentin., Curbatov Oleg., Gay Michel., *Le rôle des universités et des universitaires dans l'économie de la connaissance*, Chisinau-Paris, 2012, IMI-NOVA, IUAPL.

² Biggar, « Contribution économique des universités de l'Udice », Rapport final pour l'Udice, février 2021.